



Attestation d'assurance automobile

Par **Kurayamina**, le **18/11/2008** à **18:29**

Bonjour,

Je viens de quitter mon entreprise, j'ai eu un vehicule de service pendant les 8 annees de mon contrat. Je n'ai jamais eu d'accident pendant cette periode. Je cherche aujourd'hui a m'assurer et a assurer mon premier vehicule personnel. Mon entreprise refuse de me fournir une attestation de non accident qui couvre sur les 8 annees et cela me penalise. Leur reponse est la suivante "nous ne fournissons que les 3 dernieres annees".

Est-ce legal ?

Si ce n'est pas le cas quelle procedure dois-je engager?

D'avance merci

Par **Tisuisse**, le **18/11/2008** à **22:35**

C'est, de toute façon, ce que vous demandera votre nouvel assureur : les antécédents sur les 3 dernières années.

Par **Kurayamina**, le **19/11/2008** à **12:15**

Pas en Irlande... ils en demandent 5.

Par **Tisuisse**, le 19/11/2008 à 14:13

Nous sommes ici sur un forum de droit français, pas un forum de droit de pays étrangers, combien même ils appartiennent à l'Union Européenne.

Par **Kurayamina**, le 19/11/2008 à 18:01

OK... j'ai oublié de préciser : je travaillais précédemment en France, c'est bien pour cela que j'adresse ma question sur un forum de droit français. J'ai besoin que mon ancienne société (française) puisse me fournir un certificat sur les 5 dernières années CAR en Irlande j'ai besoin de justifier de mes 5 ans.

D'avance merci